



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 101762

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de la réforme du statut des praticiens hospitaliers. En effet, leurs organisations professionnelles - Confédération des praticiens des hôpitaux et intersyndicale nationale des praticiens hospitaliers expriment leurs vives inquiétudes concernant certaines mesures contenues dans ce projet et sur les modalités de leur élaboration. Elles contestent notamment les mesures d'affectation locale des médecins par les seules directions administratives des établissements hospitaliers, considérant qu'une telle mesure remet en cause l'indépendance professionnelle des médecins, leur capacité à organiser des soins de qualité et qu'elle est aussi susceptible de détourner encore ces rares professionnels d'une carrière hospitalière. Elles attendent également une juste représentation de leur profession au sein du conseil d'administration du Centre national de gestion et s'inquiètent des menaces que ce projet de réforme fait peser sur la pérennité de leur système de retraite. Aussi il lui demande de lui indiquer quelles mesures il compte prendre afin de répondre à leurs inquiétudes alors qu'il semblerait qu'aucune négociation n'ait été engagée pour sa rédaction.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101762

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8265